



## Surendettement suite à l'acquisition d'un logement familial

Par **Hoc**, le **10/09/2019** à **15:54**

Bonjour, nous avons emménagé début juin 2019 dans un lotissement neuf espérant réaliser notre rêve. Il y a eu beaucoup d'imprévus et de frais à payer avant de pouvoir y habiter. Maintenant nous nous trouvons en grande difficulté financière. Notre compte bancaire est déjà débiteur depuis quelques jours. Nous nous rendons compte que nous ne pourrons pas payer la taxe d'assainissement de 2500€ réclamée depuis quelques mois sous la menace de poursuite et la taxe d'aménagement de 3000 € qui ne nous est pas encore parvenu. Même échelonnées ou partielle nous n'y arriverons pas.

Est-il possible de faire une demande à la commission de surendettement et si oui quelles sont nos chances ? Sinon que nous reste-t-il comme autres possibilités ?

Cordialement

Par **Visiteur**, le **10/09/2019** à **18:13**

Bonjour

De mon point de vue, c'est avec votre banque qu'il faut d'abord essayer de trouver une solution, via un avenant à votre crédit de financement ou un report de quelques échéances.

Par **youris**, le **10/09/2019** à **20:53**

bonjour,

il parait surprenant que vous aperceviez après seulement 3 mois après avoir emménagé que vous ne pourrez pas assumer les frais de votre acquisition, il existe des plans de financement qui permettent justement de vérifier si les charges financières correspondant à vos revenus.

n'avez-vous pas volontairement majoré vos revenus et minorer vos charges.

pour être recevable les personnes qui déposent un dossier de surendettement doivent être de bonne foi.

salutations